

DEPARTEMENT DES
ARDENNES

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 5

Date de convocation
19 février 2019

Séance du 25 février 2019

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février à 19 H 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Guy DERAMAIX, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. LEOPOLD-VUARNESSON-ULPAT-DOYEN-
LESSIEUX-LAFOLLIE-FRECHIN-BERTRAND-AMARI-
FOURNEL-BATIN-BILLETTE-VALET-BOUCHER- BRUNIN-
POZZOBON-SERIS- PERCHERON-METRAT-LERAY

ABSENTS OU EXCUSES :

M. MOUCHET (pouvoir à M. LESSIEUX)
Mme MARQUIGNY (pouvoir à Mme BOUCHER)
Mme DE AMORIN (pouvoir à Mme VALET)
Mme BOUTARD-BARAT-LUCAN
M. JENNEPIN-BENBOURECHE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. POZZOBON

OBJET : Transfert d'une subvention du CNDS à l'OMS

Exposé : La "Fête du Sport", événement insufflé par le Ministère des Sports, s'est déroulée le samedi 22 Septembre 2018 dans les installations sportives rethéloises. L'objectif de cette opération était de réunir l'ensemble de la population dans un événement autour du sport et de favoriser l'accès à la pratique des activités physiques et sportives aux publics.

Ce projet d'animation, qui s'est déroulé sur l'après-midi, a été organisé conjointement entre le service des sports de la Ville de Rethel et l'Office Municipal des sports. L'Office municipal des Sports a porté cette manifestation et a pu bénéficier du label "Fête du Sport" en répondant aux différents critères en terme d'organisation.

Dans le cadre de l'organisation de cette animation, le CNDS a versé, à la Ville, une subvention d'un montant de 1 500 €.

Cette manifestation ayant été portée par l'Office Municipal des Sports, il paraît logique que cette subvention lui soit reversée.

Considérant que la fête du sport, événement insufflé par le Ministère des Sports, s'est déroulée le samedi 22 septembre 2018 avec pour objectif de réunir l'ensemble de la population dans un événement autour du sport et de favoriser l'accès à la pratique des activités physiques et sportives aux publics,

Considérant que cette manifestation, organisée conjointement entre le service des sports de la Ville et l'Office Municipal des Sports, a permis à l'OMS de bénéficier du label « Fête du Sport » en répondant à certains critères d'organisation,

Considérant que le CNDS a versé une subvention d'un montant de 1 500 € à la Ville au titre de cette manifestation,

Considérant qu'il paraît logique que cette subvention soit reversée à l'OMS,

Sur avis favorable de la commission des finances,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 24 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DECIDE de reverser la subvention d'un montant de 1 500 €, obtenue du CNDS dans le cadre de la Fête du Sport, à l'Office Municipal des Sports,

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Reethel, le
de la publication, le
Fait à Reethel, le

- 5 MARS 2019
- 5 MARS 2019
- 5 MARS 2019

LE MAIRE
Guy DERAMAIX



Nature	Deliberations
Matiere	Finances locales Subventions
Numero d'acte	5_2019
Objet de l'acte	Transfert d'une subvention du CNDS a l'OMS
Date de decision	25/02/2019

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 05/03/2019 - 09:30:45 par Guy DERAMAIX

Emis le 05/03/2019 - 09:34:08

Accepté par la (sous)prefecture

Reception à la (sous-)prefecture le 05/03/2019 - 09:44:06

Référence technique de l'AR : 008-210803268-20190225-5_2019-DE

Acte acte_n-5-2019.pdf

